

► 13 JUIN 2022

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

Comparaison



50 x moins
Rapporté à l'emploi, les CRESS
ont 50 fois moins de moyens
que les chambres consulaires

La loi du 31 juillet 2014 fixe aux chambres régionales de l'économie Sociale et Solidaire les missions d'« appui à la création, au développement et au maintien des entreprises » de l'ESS. Elles assurent donc diverses missions : représentation auprès des pouvoirs publics des intérêts de l'économie sociale et solidaire, l'appui à la création, au développement et au maintien des entreprises, l'appui à la formation des dirigeants et des salariés des entreprises, la contribution à la collecte, à l'exploitation et à la mise à disposition des données économiques et sociales relatives aux entreprises de l'économie sociale et solidaire, ou encore l'information des entreprises sur la dimension européenne de l'économie sociale et solidaire.

En dépit de leur rôle essentiel dans l'écosystème de développement et d'accompagnement de l'ESS, les CRESS disposent d'environ 50 fois moins de ressource que les chambres consulaires (chambres de commerce et d'industrie - CCI, chambres des métiers et de l'artisanat - CMA, chambres d'agriculture - CA).

C'est pour permettre aux CRESS de remplir pleinement leurs missions légales qu'ESS France propose la création d'un dispositif public d'appui à la création d'entreprise. En effet, il n'existe pas de politique publique nationale dédiée à la création d'entreprise dans l'ESS aujourd'hui. Pourtant les attentes sont fortes en ce sens chez les jeunes qui veulent travailler dans des entreprises locales et responsables qui s'engagent sur les enjeux de société. Les porteurs de projet, sauf à connaître déjà les possibilités offertes par l'ESS, ne possèdent que de très peu d'information à l'échelle des territoires sur les structures en capacité de les accompagner dans les démarches de création d'une entreprise de l'économie sociale et solidaire. Par conséquent, ils trouvent rarement des interlocuteurs, ou bien des interlocuteurs qui ne disposent pas de l'expertise spécifique pour répondre à leurs attentes. Il s'agit donc de renforcer les moyens des CRESS, dans le cadre du déploiement de leur mission, pour contribuer avec leurs réseaux membres et leurs partenaires à la lisibilité et à l'accessibilité de l'accompagnement à la création d'entreprise de l'ESS.



Pour aller plus loin :

- https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion_fin/l15b4195-a22_rapport-fond.pdf
- Plaidoyer d'ESS France pour les élections présidentielle et législatives 2022